



## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES

**MADAME NADINE LAUNAY**

**Aux Directeurs Adjointes et aux Chefs de Services**

**La Présidente** du SYNDICAT EAU47

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n° 26\_030\_C du 21 mai 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente, des Vice-Présidents et des membres du Bureau ;

**Vu** l'Arrêté n°26\_060\_A de Madame la Présidente octroyant sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Madame Nadine LAUNAY**, Directrice des Services d'EAU47, pour signer les actes et documents relevant des affaires courantes des services du Syndicat EAU47 ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat Départemental EAU47, autorise Madame Nadine LAUNAY, Directrice des Services d'EAU47, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature pour signer les actes et documents lui ayant été délégués, aux DGA et responsables des services, chacun dans leurs domaines de compétences.

#### **Article 2** :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine LAUNAY, Directrice des Services, Madame Karine ROMERO, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, et en son absence Monsieur Laurent CASONATO, Directeur Général Adjoint Projets, sont autorisés à signer l'ensemble des actes et documents de l'ensemble des services pour lesquels Madame Nadine LAUNAY, a reçu une délégation de la Présidente.








**Article 3 :**

En cas d'absence de Madame Nadine LAUNAY, Directrice des Services et Directrice de la régie d'exploitation du Syndicat EAU47, Monsieur Nicolas BABIN, responsable de la régie d'exploitation, est autorisé à signer l'ensemble des actes et documents des services de la régie pour lesquels Madame Nadine LAUNAY, Directrice de la régie, a reçu une délégation.

La délégation de signature accordée au Responsable de la Régie d'Exploitation d'EAU47, en l'absence de la Directrice des Services d'EAU47 est limitée aux actes inférieurs à 10 000 € HT ;

**Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs Généraux Adjointes et du Responsable de la Régie, une délégation de signature est accordée aux chefs de services dans leurs domaines respectifs, à savoir :

-  Madame Julie BONAFOS, Chef du service Maîtrise d'ouvrage, est autorisée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASONATO, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service Technique eau et assainissement (Maîtrise d'ouvrage) n'impliquant aucune prise de décision.
-  Madame Alexandra BRAAK, Chef du service Contrôles et Règlementation, est autorisée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASONATO, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service Contrôles et Règlementation n'impliquant aucune prise de décision.
-  Madame Nathalie CLARISSOU, Chef du service Ressources Humaines, est autorisée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ROMERO, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service des Ressources Humaines n'impliquant aucune prise de décision.
-  Madame Aurélie TINGAUD, Chef du service Finances, est autorisée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ROMERO, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service des Finances et devis émanant du service Logistique et informatique n'impliquant aucune prise de décision.
-  Madame Corinne ZORZI, Chef du service Marchés Publics/Foncier, est autorisée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ROMERO, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service Marchés Publics/Foncier n'impliquant aucune prise de décision.
-  Monsieur Julien DINIS, Chef du service technique de la régie de l'Albret, est autorisé à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BABIN, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service technique de la régie de l'Albret n'impliquant aucune prise de décision.
-  Monsieur Yannick DUBERN, Chef du service technique de la régie de la Porte des Landes, est autorisé à signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BABIN, tout acte ou document relatif aux affaires courantes du service technique de la régie de la Porte des Landes n'impliquant aucune prise de décision.

**Article 5 :**

Précise que la délégation de signature accordée à l'ensemble des Chefs de service, en l'absence de la Directrice des Services, est limitée aux actes inférieurs à 10 000 € HT ;

**Article 6 :**

L'autorité délégante conserve pleinement sa compétence dans les matières qui font l'objet de sa délégation ;

**Article 7 :**

La Directrice des Services d'EAU47 est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés.

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Au Représentant de l'État dans le Département ;
- Au Centre de Gestion Comptable d'Agen.

La Présidente,  Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification	Fait à Agen, le 21 mai 2026  La Présidente,  <b><u>Geneviève LE LANNIC</u></b>
--	--

**Notifié le :****Nadine LAUNAY**

Directrice des Services

**Nicolas BABIN**Responsable Régie  
d'Exploitation d'EAU47**Julie BONAFOS**Chef du service  
Maîtrise d'ouvrage**Yannick DUBERN**Chef du service Technique  
de la régie de la Porte des  
Landes**Karine ROMERO**Directrice Générale Adjointe  
des Affaires Générales**Alexandra BRAAK**Chef du service  
Contrôles et Règlementation**Aurélien TINGAUD**

Chef du service Finances

**Julien DINIS**Chef du service Technique de la  
régie de l'Albret**Laurent CASONATO**

Directeur Général Adjoint Projets

**Corinne ZORZI**Chef du service  
Marchés public/Foncier**Nathalie CLARISSOU**Chef du service Ressources  
Humaines